



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à 17 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2024.00031

OBJET : CONTRAT DE VILLE D'APT PROGRAMMATION 2024 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 20 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 24

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Dominique SANTONI
BUOUX : M. Hervé PLANCHON
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LIOUX : M. Francis FARGE
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

AURIBEAU : M. Roland CICERO
GOULT : M. Didier PERELLO
MURS : M. Christian MALBEC
VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : M. Frédéric SACCO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie PASQUINI
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240704-B-2024-31-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Page 1 sur 4

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, la signature du contrat de ville d'Apt 2015-2020 en date du 16 juillet 2015 par les différents partenaires de la politique de la ville, dont la CCPAL,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Apt n°2475 du 17 décembre 2019 approuvant l'avenant au contrat de ville d'Apt (Protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020-2022), et par tacite reconduction pour l'année 2023,

Vu, la délibération du Conseil communautaire n°CC-2020-09 du 20 février 2020 approuvant l'avenant au contrat de ville d'Apt,

Vu, la délibération n°003117 du Conseil municipal d'Apt du 26 mars 2024 portant approbation de la programmation 2024 du contrat de ville,

Vu, la délibération du Conseil communautaire n°CC-2024-67 du 23 mai 2024 approuvant la Dotation de Solidarité Communautaire 2024,

Pour cette année de transition, l'appel à projets réalisé dans le cadre de la programmation de l'année 2024 s'est déroulé du 20 octobre au 8 décembre 2023, sur la base des thèmes inscrits au précédent contrat cadre :

- **Habitat et espaces publics,**
- **Tranquillité publique et lutte contre la délinquance,**
- **Développement économique et emploi,**
- **Jeunesse, parentalité et éducation,**
- **Culture et sport,**
- **Santé,**
- **Accès aux droits et lutte contre les discriminations**

Ces thèmes ont été déclinés en objectifs stratégiques précis. Les actions retenues dans le cadre de cet appel à projet ont démontré en quoi elles pouvaient répondre de façon opérationnelle à l'objectif stratégique sélectionné.

Les opérateurs ont eu l'opportunité de présenter leur action aux différents partenaires financiers, en amont du comité technique, lors d'entretiens individuels qui se sont déroulés les 6 et 9 février 2024. Les actions présentées par les porteurs de projets et par les services de la ville d'Apt ont été étudiés par les techniciens et organismes partenaires du contrat de ville lors du comité technique du 20 février 2024.

Le comité de pilotage qui s'est réuni le 12 mars 2024 a procédé à l'évaluation finale de ces projets et à retenu 38 actions pour lesquelles la Ville d'Apt, la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL), la Direction Départementale de l'Emploi, du travail et de la Solidarité (DDETS sous égide de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ANCT), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Département de Vaucluse (CD84), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le bailleur social Grand Delta

Habitat et le CCAS d'Apt ont précisé leurs engagements financiers.

En vue de simplifier les procédures et de réduire le nombre de dossiers à instruire, les services de

à instruire les services de
084-200040624-20240704-B-2024-31-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024
Page 2 sur 4

l'Etat et ceux de la commune ont convenu d'une re-répartition des crédits, à moyens et à coûts constants pour les porteurs de projets et les deux financeurs.

Considérant, que la CCPAL est sollicitée pour participer aux actions suivant le descriptif ci-dessous :

INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	COUT GLOBAL	SOLLICITATION CCPAL	DESCRIPTIF
Développement économique et emploi				
PREPA SAP	ANPEP	44 828 €	2 500 €	Le dispositif ambitionne de réaliser la promotion de l'apprentissage chez les jeunes non diplômés en recherche d'orientation professionnelle dans les secteurs d'expertises de l'ANPEP (services à la personne, secrétariat, administration, vente...)
STAGE DE 3E MULTI-ENTREPRISES	FACE VAUCLUSE	16 360 €	3 000 €	L'action vise à faire découvrir à des collégiens devant effectuer leurs stages de 3ème, divers métiers au travers d'un parcours d'une semaine dans des entreprises différentes du bassin d'Apt et de travailler sur leur restitution du stage, en lien avec l'animation des dispositifs PAQTE et Les Entreprises s'Engagent en Vaucluse.
DEV ECO ET EMPLOI DANS LES QPV	ITV	335 000 €	4 000 €	L'action propose l'intervention en amont du processus de la création d'entreprise (au stade de la détection et de l'amorçage) en complémentarité avec les services d'accompagnement à la création d'entreprise existants. Intervention dans la rue et aux pieds des immeubles des quartiers prioritaires.
Jeunesse, parentalité et éducation				
PERINATALITE ET PARENTALITE	MJC	42 610 €	4 000 €	Actions et activités proposées au sein du pôle périnatalité – parentalité ayant pour objectifs de : développer un accompagnement à la parentalité innovant et ludique, consolider les relations parents/enfants et parents/parents, contribuer à l'autonomie des parents et favoriser la médiation en allant vers les publics empêchés.

Considérant, l'avis favorable de la commission développement économique émis le 15 février 2024,

Considérant, l'avis favorable de la commission accessibilité des services au public émis le 09 avril 2024,

Le Président propose de délibérer.

<p>Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20240704-B-2024-31-DE Date de télétransmission : 09/07/2024 Date de réception préfecture : 09/07/2024 Page 3 sur 4</p>

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Prend acte, de la programmation de l'année 2024 du contrat de ville d'Apt arrêtée par le comité de pilotage du 12 mars 2024,

Approuve, les actions de cette programmation relevant de la compétence de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon pour l'année 2024 pour un montant de 9 500 euros réparti comme suit :

INTITULE DE L'ACTION	OPERATEUR	PROPOSITION CCPAL
Développement économique et emploi		
PREPA SAP	ANPEP	1 500 €
STAGE DE 3E MULTI-ENTREPRISES	FACE VAUCLUSE	1 000 €
DEV ECO ET EMPLOI DANS LES QPV	ITV	3 000 €
Jeunesse, parentalité et éducation		
PERINATALITE ET PARENTALITE	MJC	4 000 €

Dit, que la dépense est inscrite au budget primitif principal 2024 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Autorise, le Président de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon à signer toutes les pièces et les documents se rapportant à cette délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Lucien AUBERT

Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 17/07/2024

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240704-B-2024-31-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

Page 4 sur 4